

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Subvention au centre de loisirs de Lélex		<u>SEANCE DU 07.12.2023</u>
Date de convocation : 01.12.2023	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Etaient présents</u> : M. VIALLET. MC. COUTURIER. C.GROSGURIN. JF. JOLY. D. JULLIARD. G. LEGAY. M. VUILLERMOZ. <u>Secrétaire de séance</u> : M.C. COUTURIER
Date d'affichage : 01.12.2023	Présents : 7 Votants : 9	
N° Délibération 01247.2023.12.088	Pouvoirs : 2	

OBJET : GESTION FINANCIERE – Subvention au centre de loisirs de Lélex

Madame le maire informe le conseil que le maire de Lélex a demandé aux communes de Chézery-Forens et Mijoux de participer au financement du centre de loisirs Les Oursons situé à Lélex, qui accueille les enfants (de résidents ou de vacanciers) des trois communes pendant une partie des vacances scolaires (3 semaines l'hiver, 3 l'été). A titre d'exemple, l'été 2023, sur 26 enfants ayant fréquenté le centre, 6 habitaient ou séjournaient à Mijoux.

Le maire de Lélex a exposé que ce centre, géré par Familles rurales, était déficitaire (16 160 € en 2022, répartis entre 6 940€ l'hiver et 9 221€ l'été), le déficit étant comblé par la commune de Lélex, et que la charge était lourde pour cette commune, alors que seule une partie de la clientèle réside ou séjourne à Lélex. La convention qui lie Lélex à l'association précitée expire au 1^{er} février 2024 et le maire de Lélex s'interroge sur son renouvellement au vu du coût pour sa commune.

Une réunion s'est tenue entre les trois maires pour analyser le fonctionnement du centre.

A cette occasion les communes de Chézery et Mijoux ont constaté une trop faible fréquentation pour permettre un fonctionnement sinon équilibré, du moins avec un moindre déficit. Ils ont indiqué en conséquence qu'il serait souhaitable d'en augmenter la fréquentation pour en diminuer le déficit. A cette fin, un questionnaire a été distribué postérieurement à la réunion auprès des parents d'élèves et des hébergeurs touristiques, pour savoir s'ils étaient informés de l'existence de ce centre et s'ils l'utilisaient ou l'utiliseraient. A aussi été demandé que l'hiver, les enfants puissent déjeuner au centre, pour en accroître l'attractivité (remarques de parents interrogés avant la réunion).

En ce qui concerne le questionnaire diffusé pour Mijoux, il s'avère que, sur les 12 réponses, 9 manifestent un vif intérêt (4 hébergeurs de touristes, 5 parents) et 3 ne sont pas intéressés (2 hébergeurs parce jusqu'ici n'ont pas eu de demandes des clients, un parent parce que le prix est trop élevé). Il s'avère que la majorité des répondants a indiqué ne pas connaître l'existence de ce centre.

D'un point de vue du service rendu aux familles, résidents ou touristes, ce centre paraît donc utile, mais sous-utilisé et qu'il serait souhaitable qu'il continue à exister.

Toutefois il s'avère que la commune de Lélex reçoit une dotation au titre de commune touristique, en raison de la présence dans cette commune de services de centralité, par exemple justement l'accueil des familles. En conséquence, il est légitime que la commune de Lélex assume le déficit de fonctionnement du centre, ce qui a été indiqué au maire lors de la réunion précitée.

Toutefois, pour manifester l'intérêt que Mijoux porte à l'existence de ce centre, Mme le maire propose au conseil d'attribuer à titre exceptionnel une subvention pour ce centre pour l'année 2024, d'un montant de 500 €.

Le maire de Chézery lui a indiqué son intention de proposer une délibération du même type à son conseil municipal.

Et il conviendrait que l'année 2024 soit utilisée pour dynamiser la communication autour de ce centre et en améliorer l'offre, notamment pour la prise en charge des enfants à l'heure du déjeuner l'hiver. A cet égard, sera demandée une nouvelle réunion pour mettre en œuvre ce type d'actions.

Entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- Décide d'attribuer une subvention à Famille rurale pour le centre de loisirs de Lélex d'un montant de 500 euros,
- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération,
- Lui demande de poursuivre le dialogue avec les deux autres communes à propos du fonctionnement de ce centre.

Contre : / 0 Abstention : / 1 (M. VUILLEROMOZ) Pour : / 8 (dont 2 pouvoirs)
DELIBERATION N°01247.2023.12.088

Pour extrait d'acte conforme
Le maire, Martine VIALLET



ALSH LES OURSONS - LELEX		HIVER 2022		ÉTÉ 2022	
Comptes	Nature des produits	Budget	Résultat	Budget	Résultat
70 - PRODUITS DES ACTIVITES					
70623	PRESTATION DE SERVICE CAF	400,00	270,00	750,00	498,00
70642	PARTICIPATION DES FAMILLES				
	Inscriptions et adhésions				
	Participations aux activités	3 800,00	2 340,00	3 500,00	2 211,00
	AIDES AUX VACANCES, BTL,....				
	CAF				
	MSA				
	TOTAL compte 70642	3 800,00	2 340,00	3 500,00	2 211,00
708	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES				
74 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT et AUTRES PARTICIPATIONS					
741	Sub & PS versées par l'Etat				
742	Sub & PS régionales				
743	Sub & PS départementales				
744	Sub & PS communales	9 000,00	6 939,66	10 000,00	9 220,99
7451	Subv expt et PS org nat dont PS MSA				
7452	Subv exploitation CAF				
746	Subv & PS EPCI (intercom., ...)				
747	Subv et PS par entreprise				
748	Subv et PS par autre entité publique				
	TOTAL compte 74	9 000,00	6 939,66	10 000,00	9 220,99
75 - PRODUITS DE GESTION					
76 - PRODUITS FINANCIERS					
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78 - REPRISES AMORT ET PROVIS					
	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS				
	REPRISES SUR PROVISIONS				
	TOTAL compte 78	0,00	0,00	0,00	0,00
79 - TRANSFERT DE CHARGES					
	TOTAL DES PRODUITS	13 200,00	9 549,66	14 250,00	11 929,99
87 - CONTREPARTIE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES					
	TOTAL	13 200,00	9 549,66	14 250,00	11 929,99
	RESULTAT DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00

Analyse financière du centre de loisirs de Lélex

Nous n'avons pas l'ensemble des documents, il manque par exemple les rapports hivers 2021 et 2022 et été 2022 qui nous auraient permis de connaître l'origine communale des enfants ainsi que la fréquentation. En outre, nous n'avons que le compte de résultat 2021 (celui transmis pour 2022 ne comprend que les charges, pas les recettes...).

En dépit de l'absence de ces informations, on peut tout de même noter que:

- la fréquentation du centre de loisirs est visiblement bien en-deçà des prévisions établies:

- En hiver: en 2021, la participation financière des familles n'a représenté que 43% de l'objectif budgétaire pour cette ligne (recettes attendues de 1800€, réalisées 774€).
- Hiver 2021: 2 enfants/jour accueillis en moyenne au centre sur l'ensemble de la période d'ouverture.
- L'objectif a été manqué de peu à l'été 2022: 87% -2600€ réalisé contre 3000€ prévus.
- à l'été 2021, à peine 7 enfants ont été accueillis par jour en moyenne.

=> la capacité totale du centre est de 24 enfants.

- **Seul 1 enfant de Mijoux a fréquenté le centre en 2021** (pas de donnée pour 2022) : été 2021, les enfants de Mijoux représentent 3,5% de l'ensemble des demi-journées facturées (1 enfant mijolant) // Vacances d'hiver: aucun enfant de Mijoux n'est allé à l'ALSH

- **Les tarifs à la charge des familles semblent élevés, surtout l'hiver**: de 17 à 25€ par demi-journée l'hiver (10€ en été). **Il semblerait qu'une majoration de 2-3€ a été mise en place depuis l'été 2023 pour les enfants ne résidant pas à Lélex** (cette majoration sera-t-elle appliquée l'hiver prochain?).

- Les modalités d'accueil sont contraignantes:

- En hiver, le centre ferme à l'heure du déjeuner

Côté charges, la réalisation est systématiquement en-deçà des prévisionnels mais j'imagine qu'il y a une part non négligeable de coûts variables, et comme le centre n'est pas fréquenté... **On pourrait demander ce que sont les "autres charges de gestion courante" qui se portent à 5300€ sur l'année 2021 (1/3 des charges tout de même).**

Ainsi, les subventions ont couvert pratiquement 90% des charges totales sur l'exercice.

Centre de loisirs – réunion du 10/10/2023 à Lélex en présence de Bernard Vuillat, Roger Grossiord, Delphine Gabriel-Rodez, Patrick Levrier, Martine Viallet, Lauriane Houbin

La nouvelle convention pour le centre de loisirs doit être signée avec Familles Rurales début 2024.

A ce stade, la subvention de Lélex au centre s'élève environ à 16k€/an. La commune met également à disposition la salle.

Constats :

- la fréquentation est faible
- la fréquentation en hiver est principalement du fait d'enfants extérieurs aux villages (touristes) tandis que celle d'été est assurée par les enfants de la vallée.

La commune de Lélex **explique ce constat par la faible communication** qui est du ressort de Familles Rurales. La communication a été faite au travers de l'affichage sur le panneau lumineux du village + flyers distribués notamment à l'OT. (Je n'ai pas l'impression qu'un flyer ait été distribué dans les cahiers des enfants de la commune pour faire la promotion du centre dans les autres communes).

Les élus de Lélex ne voient pas les tarifs appliqués comme une entrave à la fréquentation.

Ont été évoqués :

- Le fait que le centre n'est pas ouvert sur le temps du midi en hiver : un essai pourrait être fait sur le modèle de l'été, à savoir proposer que les parents fournissent un panier repas. La fourniture d'un repas par un prestataire est jugée trop coûteuse ;
- La période d'ouverture en été : d'après les élus de Lélex, il n'y a pas de demandes pour août et le créneau est contraint par la fermeture de la route en été entre Chézery et Lélex – fermeture qui devrait survenir pour encore au moins les 3 prochaines années ;
- Nous avons fait passer notre questionnaire aux élus qui a été très bien reçu. Ok pour interroger les parents.

Financement :

- les maires de Mijoux et Chézery évoquent le statut de village touristique de Lélex et les crédits accordés à ce titre : Lélex perçoit 150k€/an à ce titre et le maire de Lélex assure qu'une partie de ces crédits participe déjà à combler le déficit du centre de loisirs.
- Le maire de Chézery indique qu'une participation de l'agglomération pour le centre de loisirs n'est malheureusement pas envisageable car il ne relève pas de sa compétence : l'agglomération a pour compétence la petite enfance, or le centre de loisirs s'adresse à des enfants plus âgés que ceux relevant des crèches.

Conclusion :

Pour la partie financements : le maire de Chézery rappelle que sa commune ne bénéficie pas de la dotation village touristique et qu'à ce titre son effort financier ne pourra pas être massif. Mme Viallet est sur la même position.

Si la fréquentation cet hiver est mauvaise, il pourrait être envisagé de n'ouvrir que l'été, lorsque le centre est fréquenté davantage par les enfants de la vallée, et d'étendre l'ouverture à 4 semaines.

La commune de Lélex a besoin d'un retour sur la prise en financement d'ici un mois pour préparer la nouvelle convention.